1 Demande de devis

Intéressé(e) par les prestations d'AgroImpact ? Dites-le nous en faisant une demande de devis via le : [Formulaire de demande de diagnostic carbone](#).

2 Transmission du devis

Sur votre demande nous vous transmettons un devis.
Le devis est accepté par votre signature.

3 Transmission des documents de récolte de données

Nous vous transmettons une liste de documents à fournir et un questionnaire à remplir.

- ➔ Vous réunissez les documents demandés
- ➔ Vous complétez le questionnaire et nous renvoyez le tout.

4 Entretien téléphonique

Afin de compléter de potentielles informations manquantes et de préparer les prélèvements de sol si nécessaires, nous réalisons un entretien téléphonique (environ 1h).
Cet entretien est fixé 1 à 2 semaine(s) en avance.

5 Prélèvements de sol

Si votre diagnostic comprend la mesure de carbone dans vos sols (diagnostic sol ou empreinte), nous réalisons les prélèvements sur vos parcelles.

6 Réception du rapport de diagnostic

Nous vous transmettons un rapport détaillé avec les résultats de votre diagnostic carbone. Ces résultats sont contrôlés et certifiés par l'organisme inter-cantonal de certification.

7 Elaboration du plan d'action

Si vous le désirez, vous élaborez avec un conseiller un plan d'action en identifiant les leviers d'amélioration de votre diagnostic.

8 Mise en œuvre du plan d'action

Si vous le désirez, vous pouvez mettre en peuvre votre plan d'action et signer une convention d'engagement et ainsi toucher la mesure d'impulsion du plan climat vaudois

9 Nouveau diagnostic

Quelques années après le premier diagnostic (5 ans en moyenne) un nouveau diagnostic est réalisé (même processus).
La différence entre les 2 résultats des diagnostics permet de calculer les réductions certifiées qui pourront être valorisées.